



DECLARATION DE DETENTION

Madame, Monsieur,

Tout détenteur d'un appareil de télévision est tenu d'acquitter la redevance qui s'y rapporte. En 2010, la redevance s'élève à 100,00 € par habitation pour la détention d'une ou plusieurs télévisions.

Le présent document doit nous être renvoyé et/ou faxé au plus tard dans les trente jours qui suivent le début de la détention. Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Fonctionnaire dirigeant

Remarques :

- Vos renseignements personnels tombent sous la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée.
- Le fait que votre récepteur de télévision ne soit plus utilisé, plus raccordé ou soit temporairement en panne ne remet pas en cause l'exigibilité de la redevance.

Je soussigné M./Mme/Mlle : N° d'inscription (si connu) :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

Déclare que : (cocher une ou plusieurs cases)

je détiens une télévision à l'adresse ci-dessus depuis le/...../.....

je détiens une télévision à une autre adresse :
depuis le/...../.....

Autre remarque éventuelle :

Date et Signature